

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2012

L'an deux mil onze, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, CARRION Adèle, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : BRAGANTI Karine

Date de convocation : le 16 mars 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération Affectation de résultat
- Taxes
- Vote du budget Investissement-Fonctionnement
- Demande de subvention Voirie – Rue du Lavoir

Affectation de Résultat

Monsieur GAS Marcel, conseiller municipal, chargé des finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant : En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2011 s'élève à **149 827.94 €**.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de **34 613.63 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **115 214.31 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2011 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 29 mars 2012,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de **34 613.63 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **115 214.31 €**.

Taxes

Madame Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les 4 taxes comme suit :

En rappel les précédents % affectés

Taxes	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'habitation	13.44	13.44	13.44	13.44
Taxe foncière propriétés bâties	22.71	22.71	22.71	22.71
Taxe foncière propriété non bâties	57.96	57.96	57.96	57.96

Cette année encore, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour 1 abstention de ne pas augmenter les taxes d'imposition et de reconduire les mêmes ratios pour 2012.

Vote du Budget Primitif

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2012 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

615 920 euros pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

224 614 euros pour la section investissement.

Le Conseil Municipal ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré :
Adopte à l'unanimité le budget 2012.

Demande de subvention – Rue du Lavoir

Madame Le Maire :

Informe le Conseil Municipal de l'élargissement, l'aménagement et la sécurité du Chemin du Lavoir et du bas côté,

Fait part au Conseil du devis du Syndicat Intercommunal de Voirie qui s'élève à 14 763 € HT ainsi que du devis de la SAMSE qui s'élève à 4 928 € HT soit un total de 19 691,40 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la proposition du Syndicat Intercommunal de Voirie et de la SAMSE présenté par Mme le Maire.
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le Conseil Général en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale.
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au Sous-Préfet de Vienne Isère.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 20h00.

Le prochain conseil aura lieu le JEUDI 26 Avril 2012 à 20h30.